

a entraîné la situation déplorable de la Caisse d'assurance-chômage actuellement. Je prétends qu'il incombe au gouvernement de renflouer la Caisse. Il lui incombe également, si nécessaire, d'y verser la somme de 400 millions de dollars afin de la remettre dans l'état où elle était avant que la crise économique ne sévise, afin qu'on ne soit pas obligé de demander à l'ouvrier et au patron de contribuer beaucoup plus à ce fonds qui sert à aider ceux qui ont perdu leur emploi par suite de la situation économique difficile dans laquelle se trouvait le pays depuis quelques années.

Monsieur le président, je demande au ministre de bien vouloir suspendre l'étude de la mesure et d'instituer un comité pour en faire une étude plus approfondie. Je suis convaincu que s'il accepte cette suggestion, il se rendra à la demande du Congrès canadien du travail, des manufacturiers canadiens, du *Board of Trade of Canada*, de la Chambre de commerce, du *Board of Trade* de Toronto, enfin de tous ceux qui ont comparu devant le comité; nous pourrions alors préparer un projet de loi qui sera plus conforme aux besoins du pays, de l'ouvrier et de l'employeur, parce que, ne l'oublions pas, par suite de la majoration proposée des contributions, certaines industries qui fabriquent des produits particuliers verront leur coût de production augmenter jusqu'à \$16,000 par année. Ceci a d'ailleurs été révélé au comité des relations industrielles par les manufacturiers canadiens.

En conséquence, monsieur le président, pouvons-nous raisonnablement exiger que seulement deux classes de la société soient responsables de tout le mal qui existe actuellement au pays? Le ministre peut-il logiquement essayer de continuer à nous imposer cette mesure, quand il sait lui-même que le comité consultatif, non seulement ne l'a pas recommandée, mais l'a même critiquée?

Est-ce qu'il peut logiquement demander à la Chambre de l'adopter, à moins de se servir d'une majorité servile pour nous l'imposer?

Je dis que nous avons l'intention de la combattre. Nous essayons d'obtenir du ministre qu'il nous accorde au moins le loisir d'en faire une étude plus approfondie. Entre-temps, que le gouvernement, qui a la responsabilité du mal qui existe, puise à même le fonds du revenu consolidé du pays le montant nécessaire pour regarnir la Caisse d'assurance-chômage. Car si l'hiver prochain nous avons un chômage qui ressemble à celui de l'hiver dernier, il faudra y affecter au moins 250 millions de plus. En outre, si l'on tient compte du fait qu'il reste, à l'heure actuelle, à peine 350 millions, et que la

valeur sur le marché est plus basse que la valeur aux livres, je prétends que, si nous avons un chômage semblable l'hiver prochain, le fonds va pratiquement disparaître et le gouvernement devra encore puiser à même le fonds du revenu consolidé pour maintenir la situation à travers le pays.

Alors, si le gouvernement peut être appelé, à cause de l'état périlleux de la Caisse, à puiser des sommes additionnelles à même le fonds du revenu consolidé, pourquoi ne le ferait-il pas présentement? Cela lui permettrait de faire étudier ce projet de loi par un corps public indépendant, lequel pourrait être composé de personnes qui ont fait des études particulières au point de vue économique et qui pourraient conseiller le gouvernement. Si leur opinion ressemblait à celle du comité consultatif, cela voudrait dire que le gouvernement fait fausse route, et alors nous voterions pour en empêcher l'adoption. Si, d'autre part, ce comité particulier conseillait au gouvernement de marcher dans la voie qu'il s'est tracée présentement, eh bien, nous pourrions dire au gouvernement: prenez vos responsabilités. Alors, nous laisserions passer le bill avec d'autant plus de satisfaction qu'il aurait été étudié de façon complète.

Dans ce bill, il y a des choses qui ne sont pas exactes. On prétend, par exemple, que l'augmentation va être en moyenne de 30 p. 100. Mais, lorsque nous considérons les nouvelles classes, nous constatons que cette augmentation ira jusqu'à 64 p. 100 dans certains cas. Une augmentation de 64 p. 100 et pour l'ouvrier et pour l'employeur; ceci veut dire une augmentation du coût de la vie. Une augmentation du coût de la vie veut dire un augmentation inflationniste au pays. Une augmentation inflationniste veut dire que le coût de nos marchandises va augmenter à un point tel que nous allons encore continuer de perdre nos marchés à l'étranger. Et si nous continuons de perdre nos marchés à l'étranger, ceci veut dire une augmentation du nombre de chômeurs au pays.

Est-ce que nous avons les moyens, nous au Canada, un pays petit en nombre mais grand en étendue, est-ce que nous avons les moyens d'attendre que ce mal arrive avant de réagir? Je prétends que les ministres ont trop de responsabilité pour accepter ce point de vue. Je prétends, comme le disait le ministre des Finances, qu'il faut arrêter, faire le point, enrayer cette augmentation, afin que le ministre du Commerce (M. Churchill) puisse trouver des marchés pour les produits que nous avons à vendre actuellement.

Monsieur le président, ce que nous réclamons, c'est que le ministre se ravise et nous accorde une étude plus approfondie de ce bill avant qu'on ne l'adopte.